

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 16/04/2026



Étaient présents : Mesdames Laëtitia CAUMETTE, Céline BLITZ, Dominique BURGAT, Nadine BELIN, Dominique GARCIN, Laurence PLASSIARD, Messieurs, Stéphan ZURITA, Claude BULTEL, Serge CHARNELET, Franck VIADERE, Pascal VABRE, Renaud MARTIN

Procurations : Mme Régine LARMET à Mme Nadine BELIN
- M. Mathys SANCHEZ à M. Pascal VABRE

Absent : M. Denis CART-LAMY

Secrétaire de séance : Stéphan ZURITA a été désigné secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Ouverture de séance : 19h05

Ordre du Jour

1. Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux du 09/03/2026 et du 20/03/2026
2. Vote des taux des taxes directes locales 2026
3. Vote des subventions aux associations 2026
4. Vote du budget primitif de la commune 2026
5. Désignation des commissions municipales
6. Constitution de la commission d'appel d'offres
7. Commission communale des impôts directs
8. Désignation du correspondant incendie et secours
9. Désignation du correspondant défense
10. Désignation d'un représentant communal auprès du Syndicat Hérault Energies
11. Questions diverses

1. Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux du 09/03/2026 et du 20/03/2026

Approuvés à l'unanimité

2. DCM 2026-019 Vote des taux des taxes directes locales 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,01%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 140%
- Taxe d'habitation : 16,09%

3. DCM 2026-020 Vote des subventions aux associations 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention à l'Association Jazz à Junas d'un montant de 3000€ et vote une enveloppe globale de 5500€. Les autres subventions seront décidées après la réunion avec les associations.

4. DCM 2026-021 Vote du budget primitif de la commune 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** LE BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE
- **DONNE** délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - Section de fonctionnement : 7,5% des dépenses réelles de la section
 - Section d'investissement : 7,5% des dépenses réelles de la section

5. DCM 2026-022 Désignation des commissions municipales

Le Conseil municipal, à l'unanimité adopte la liste des commissions municipales et désigne ses membres.

6. DCM 2026-023 Constitution de la commission d'appel d'offres

Le Conseil municipal, à l'unanimité désigne les membres de la CAO.

7. DCM 2026-024 Commission communale des impôts directs

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650 et de la transmettre au directeur départemental des finances publiques.

8. DCM 2026-025 Désignation du correspondant incendie et secours

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la désignation par le Maire de M. Serge CHARNELET Correspondant incendie et secours.

9. DCM 2026-026 Désignation du correspondant défense

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Claude BULTEL Correspondant défense.

10. DCM 2026-027 Désignation d'un représentant communal auprès du Syndicat Hérault Energies

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Renaud MARTIN représentant communal auprès du Syndicat Hérault Energies.

11. Questions diverses

FIN DE SEANCE A : 22h00

Le Maire

Pascal VABRE



